

Université
Du Québec à Montréal

Département de science
politique

POL891J - Participation citoyenne et gouvernance démocratique

Mardi et Jeudi (3 crédits)

Session : été. 2022

Professeure : Caroline Patsias
Téléphone : 937-3000-2754

Bureau : 3680 Hubert Aquin
Courriel : patsias.caroline@uqam.ca

Ce cours vise à saisir les transformations de la participation citoyenne via une perspective « appliquée » (a), comparative (b) et critique (c). Cette perspective sera développée à travers les réflexions d'universitaires, issus de la société civile, d'élus et de fonctionnaires directement confrontés aux changements découlant de la participation des citoyens dans la prise de décision publique et la formulation des politiques. La mobilisation de ces expertises constitue un des piliers du cours.

a) Une perspective appliquée : Il s'agit de reformuler les questions classiques liées à la participation citoyenne —quand, comment, où, que faire, pour quel(s) impact(s)?— dans un contexte social et politique contemporain marqué par une transformation du rapport à l'obéissance et à l'autorité, une volonté des citoyens de prendre part à la prise de décision en dehors des périodes électorales, le recul des relais classiques d'agrégation des voix (partis politiques, syndicats, groupes communautaires), une montée relative des inégalités, une redéfinition des frontières sociales et symboliques (notamment celles entre public et privé et l'intersection entre classes et races). Ces questions interrogent à la fois les transformations de la société civile et des institutions de la démocratie représentative aux trois paliers politiques : local (municipalités), provincial (états ou provinces) et national (Etat fédéral ou central). Elles correspondent également à l'expertise des conférenciers.

b) L'approche privilégie une dimension comparative qui vise à analyser des cas issus de plusieurs aires géographiques et à discuter les expériences des acteurs selon les écrits dans le champ. Les aires sélectionnées offrent des institutions démocratiques relativement comparables (systèmes parlementaires, des sociétés civiles démocratiques) et des différences pertinentes (degré de décentralisation, expériences particulières de « démocratie participative » et d'intégration des citoyens à la formulation des politiques publiques).

c) Une approche critique qui suppose que l'avancée d'arguments doit répondre aux objections soulevées par des arguments opposés et que l'opposition doit être énoncée et débattue publiquement. Dans les cas exposés, cette opposition pourra être due à des conceptions différentes de la démocratie, à la position des acteurs, aux contextes et designs politiques nationaux et régionaux etc.

Par cette approche appliquée, comparative et critique, le cours vise à permettre aux participants de relier théorie et pratique dans leurs réflexions sur les transformations de l'exercice de la citoyenneté. Il s'agit d'insister non seulement sur les organisations de la société civile mais également sur les institutions et leurs acteurs.

Le contenu sera développé autour de cinq thématiques qui soulèveront plusieurs questionnements spécifiques.

Axe 1 – Introduction : les démocraties contemporaines sous tension : acquis et remises en cause.

Axe 2 – Les mécanismes électifs et représentatifs (les structures de la démocratie). À travers cet axe, est privilégiée l'étude des enjeux institutionnels et administratifs de l'élargissement démocratique. Il s'agira notamment d'examiner les architectures et procédures mises en place au sein des institutions de différents secteurs, de jauger des impacts et du renouvellement des pratiques exigées à l'égard des commettants et des fonctionnaires.

Axe 3 – Les mécanismes consultatifs et participatifs (mécanismes de participation citoyenne au sein de l'administration publique, par exemple comités des usagers, conseils de quartier etc.). L'ensemble des enjeux reliés à cet axe évoquera dans une perspective comparative des pratiques et des modèles de gouvernance démocratique et discutera de leur contribution potentielle à l'élargissement de l'espace public, au développement du capital social et démocratique, à la réduction des inégalités.

Axe 4 – Les mécanismes d'inclusion (émergeant des citoyennes et des citoyens), leurs portées et leurs difficultés. Cet axe reprendra les mêmes questionnements que l'axe précédent, mais du point de vue des citoyens. Ainsi, seront étudiés les difficultés dans la prise de parole et, l'implantation des projets. Une attention plus particulière sera accordée à l'exercice des droits.

Cours et dates	Titre	Matière et axes d'analyses	Lectures obligatoires
Introduction :			
Cours 1 3 mai	Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiants Présentation des étudiants et étudiantes, de la professeure		
Cours 2 5 mai	Exposé par le professeur concernant les travaux et la structure de la réflexion académique		<p>Mears, A. 2017. « Puzzling in Sociology: On Doing and Undoing Theoretical Puzzles ». <i>Sociological Theory</i>, 35(2) : 138 –146.</p> <p>Silvia, P. J., (2015). <i>Write it up! Practical Strategies for Writing and Publishing Journal Articles</i>. Washington DC: American Psychological Association.</p> <p>https://laplumescientifique.com/2019/05/12/modele-dargumentation-2-le-conflit/#more-1177</p> <p>https://laplumescientifique.com/2019/04/28/modele-dargumentation-1-la-quete/#more-1147</p> <p>https://laplumescientifique.com/2019/04/19/un-argument-faible/#more-1125</p> <p>Cette phrase mérite sa place dans un plan de cours « En fait, le nombre d'études sur un sujet importe peu. Sérieusement, arrêtez de vous préoccuper du nombre d'études ! Justifier la vôtre par le simple fait d'en ajouter une à la littérature scientifique, c'est un argument très faible. C'est aussi une application paresseuse du (bon) principe voulant que l'on montre ce qui manque dans les connaissances scientifiques sur un sujet pour justifier une étude (qui va combler ce manque). Ce n'est pas « une étude » qui manque ; c'est une information spécifique qui devrait faire l'objet d'une étude, la vôtre. La nuance est importante et, vous l'aurez compris, demande plus de travail d'analyse de la recension des écrits. Pour servir un argument fort, il faut déterminer précisément l'information qui manque à notre compréhension d'un phénomène, que votre étude va fournir au moins en partie. Le principe de justifier une étude en montrant un manque dans les connaissances est bon, mais insuffisant. Pour l'étoffer, il faut situer le manque dans le patron des liens entre les études publiées. Rappelez-vous, un bon écrit scientifique raconte une histoire ».</p>
I. Le système représentatif			
Cours 3 10 mai	Le système représentatif	Les fondements de la représentation	Manin, B. (2017). Political deliberation & the adversarial principle. <i>Daedalus</i> , 146(3), 39-50. https://doi.org/10.1162/DAED_a_00445

			<p>Manin, B. (1995). <i>Principes du gouvernement représentatif</i>. Paris : Flammarion. Chap 6 Métamorphoses du gouvernement représentatif</p> <p>Option : Mansbridge, J. 1999. Should Blacks Represent Blacks and Women represent Women ? A Contingent Yes. <i>The Journal of Politics</i> 61(3): 628-657</p> <p>Conférence sur Moodle Janssens (Greffier du parlement de Wallonie – la représentation au sein du système politique wallon), Robert et Tremblay (expert et professeure en communication UQAM)</p>
Cours 4 12 mai	La réforme du scrutin	Débats autour des modes de scrutin au Québec et en Belgique	<p>Tremblay, M. et J.-P. Kingsley (2018), Rapport et recommandations. Forums citoyens chaque voix compte. <i>Mouvement démocratie nouvelle</i> (30 p.). Récupéré de https://drive.google.com/file/d/1OkjH_g6ZT1nXsUEv4PpapvoWaDVJAgYE/view.</p> <p>Verjans, P. (2009). Mutation des systèmes partisans et résultats électoraux. Proportion congrue et gouvernabilité. Dans G. Matagne et J. Beaufays (dir.) <i>La Belgique en mutation : Systèmes politiques et politiques publiques</i>. Bruxelles : Bruylant .p. 49-9</p> <p>Braconnier, C. (2017), L’abstention et la participation électorale, dans O. Fillieule et al. (dir.), <i>Sociologie plurielle des comportements politiques</i>. Paris : Presses de Sciences Po, p. 39-67.</p> <p>Conférence Raphael Canet (Mouvement démocratie nouvelle) et Janssens dans le moodle du cours</p>
Cours 5 17 mai	Le juridique et le politique	Une démocratie des juges : regard croisé entre le Québec et la Belgique	<p>Grandjean G. (2016), « Les fonctions politiques des juges. Propos introductifs sur le pouvoir politique des juges dans l’exercice de leur fonction », dans Grandjean G. et J. Wildemeersch (dir.), <i>Les juges : décideurs politiques ? Essais sur le pouvoir politique des juges dans l’exercice de leur fonction</i>, Bruxelles, Bruylant, p. 17-50.</p> <p>Chevrier, M. et D. Sanschagrín (2016), « Le juge superlégislateur au Canada ou la politique par soustraction », dans Grandjean G. et J. Wildemeersch (dir.), op. cit., p. 95-132.</p> <p>Conférence Grandjean dans le moodle du cours</p>
Cours 6 19 mai	Une crise de la représentation et du fédéralisme : l’exemple belge		<p>https://information.tv5monde.com/video/crise-politique-en-belgique-assiste-un-demembrement-des-institutions-nationales (lien disponible aussi sur moodle)</p> <p>Euchamps M. and D. Caluwaerts (2014). « Le fédéralisme belge creuse-t-il sa propre tombe ? », <i>Outre-Terre</i>, 3(40) : 45-58. DOI : 10.3917/oute1.040.0045. URL :</p>

			<p>https://www.cairn.info/revue-outrre-terre2-2014-3-page-45.htm</p> <p>de Visscher, C. et V. Laborderie (2013). « Belgique : stop ou encore ? Entre fédéralisme, confédéralisme et séparatisme », <i>Politique étrangère</i>, 4 : 23-35.</p> <p>Vandermotten, C. 2007. « La crise de l'Etat belge », EchoGéo [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 22 novembre 2007, consulté le 19 avril 2019. https://journals.openedition.org/echogeo/2049</p> <p>Verdussen, M. (1998). Les traits constitutifs de l'État fédéral belge. <i>Revue générale de droit</i>, 29(1) : 61-77. https://doi.org/10.7202/1035695ar</p>
Cours 7 24 mai	La démocratie municipale au Québec	Spécificités québécoises et regard comparatif	<p>Mévellec, A. et M. Tremblay (2013). Les partis politiques municipaux : la “Westminsterisation” des villes du Québec ? <i>Recherches sociographiques</i>, 54(2) : 325-347.</p> <p>Bherer, L. et S. Breux (2012). L'apolitisme municipal, <i>Bulletin d'Histoire politique</i>, 21(1) : 170-184.</p> <p>Breux, S., A. Mévellec et J. Couture (2018). Does the Left-Right Axis Matter in Municipal Elections?, <i>Conférence canadienne sur les élections municipales de 2017, Montréal, McGill</i>, juin.</p> <p>Belley, S. (2003). L'élection municipale de 2001 à Québec : l'interventionnisme municipal de la ville-centre contre le populisme fiscal des banlieues, <i>Recherches sociographiques</i>, vol. 44, n° 2, p. 217-238.</p>
II. Les critiques de la représentation			
Cours 8 26 mai	Démocratie participative et/ou délibérative : un remède à la crise de la représentation ?	Les enjeux du débats : * Participation versus représentation * délibération versus participation * débat autour du tirage au sort	<p>Démocratie, l'état d'urgence. Pierre Rosanvallon, <i>Sciences Humaines 2020/5 (N° 325)</i>, page 15 https://www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2020-5-page-15.html</p> <p>Urbinati, N. (2010). <i>Unpolitical Democracy. Political Theory</i> 38(1) :65-92</p> <p>Offe, C. (2017) Referendum vs. Institutionalized Deliberation: What Democratic Theorists Can Learn from the 2016 Brexit Decision. <i>Daedalus The Prospects & Limits of Deliberative Democracy</i> (Summer 2017), 146 (3): 14-27</p> <p>Grandjean (2019). Le tirage au sort des citoyens est apolitique et inégalitaire https://www.lalibre.be/debats/opinions/le-tirage-au-sort-de-citoyens-est-apolitique-et-inegalitaire-5de554759978e272f955ee52</p>

			<p>Lafont, C. (2017). Can Democracy be Deliberative & Participatory? The Democratic Case for Political Uses of Mini-Publics. <i>Daedalus</i>, 146(3), 85-105. Retrieved May 5, 2021, from https://www.jstor.org/stable/48563099</p> <p>Fishkin, J., Mayega, R., Atuyambe, L., Tumuhamy, N., Ssentongo, J., Siu, A., & Bazeyo, W. (2017). Applying Deliberative Democracy in Africa: Uganda's First Deliberative Polls. <i>Daedalus</i>, 146(3), 140-154. Retrieved May 5, 2021, from https://www.jstor.org/stable/48563103</p> <p>Conférence moodle Grandjean sur le tirage au sort ainsi que le débat</p>
Cours 9 31 mai	L'exemple des budgets participatifs	Etude d'un cas particulier : le BP dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	<p>Rabouin Luc (2006). Démocratie participative et justice sociale : le cas du budget participatif de Porto Alegre. <i>Nouvelles pratiques sociales</i> 19(1) : 164-175.</p> <p>https://www.mis.quebec/raccords-1/2019/06/05/laventure-du-budget-participatif/ Entrevue avec le maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</p> <p>Mémoire CEUM sur le budget participatif http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_CEUM_20190507.PDF</p> <p>Patsias, C. (2021). La politisation des citoyens : un regard croisé entre démocratie participative et représentative à Montréal. <i>Conférence Internationale du CRISES</i>, 8 Avril, Montréal.</p> <p>https://www.realisonsmtl.ca/budgetparticipatifmhm</p> <p>Conférence sur Moodle : Patsias</p>
Cours 10 2 juin	Discussion des travaux : groupe 1		
Cours 11 7 juin	L'action collective : que disent les mouvements sociaux de l'État et de l'exercice de la démocratie ?	Mouvements sociaux, Etat, identités étatiques fragmentées	<p>https://www.lemonde.fr/europe/article/2016/05/31/ce-que-les-greves-disent-de-l-etat-de-la-belgique_4929586_3214.html</p> <p>Faniel, J. Gobin, C. et D. Paternotte (2017). Les mouvements sociaux en Belgique, entre pilarisation et dépilarisation. <i>Beep. Bulletin de liaison électronique de l'éducation permanente</i> 2 :6-9.</p> <p>White, D. (2001). Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie: l'État et le secteur communautaire au Québec. <i>Canadian Journal of Policy Research</i> 2 (2) : 132-141</p> <p>Shragge, E. (2007). La pratique communautaire et la lutte pour la transformation sociale. <i>Nouvelles pratiques sociales</i>, 19 (2) : 184-192. https://doi.org/10.7202/016059ar</p>

			Conférence moodle : La mobilisation du réseau communautaire québécois face à la Covid
Cours 12 9 juin	La participation des citoyens, l'expérience de nouveaux élus : une discussion montréalaise	Expérience du pouvoir Les difficultés du changement politique	Ancienne mairesse Comité de citoyens Parc-Extension
III. Enjeux contemporains			
Cours 13 14 juin	Ethique de la citoyenneté contemporaine	Droits et citoyenneté : réflexion appliquée sur l'inclusion à travers l'exemple de personnes en situation de handicap Débat théorique : Les tensions entre les droits et l'égalité	Tremblay, M. Guerdan. V., Boukala. M., & Cobbaut J.P. (2019). L'approche fondée sur les droits: une nouvelle éthique de la citoyenneté. In M. Tremblay, V (Éds.). <i>La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : une nouvelle éthique de la citoyenneté</i> . Blue Mounds, Wisconsin : Deep University Press. Hudon, I., Tremblay, M. (2016). La reconnaissance comme fondement d'une éthique de la participation citoyenne des personnes en situation de handicap. <i>Nouvelles pratiques sociales</i> . 28(2) : 55-69. Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance: une esquisse. <i>Revue du MAUSS</i> 23(1) : 133-136. Fraser, N. (2000). Rethinking Recognition, <i>NLR3</i> , May-June Conférence sur moodle : Mireille Tremblay (éthique de la citoyenneté) Conférence du Crises autour de Nancy Fraser, présentation Pierre-André Lapointe
Cours 14 16 juin	Discussion des travaux : groupe 2		
Cours 15 21 juin	Environnement et démocratie	Comment les discussions sur l'environnement transforment l'exercice de la démocratie et réciproquement Le point de vue des mouvements sociaux Le point de vue des assemblées	Dufour, P., Bherer, L., & Rothmayr Allison, C. (2015). « Faire la politique soi-même » : Le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. <i>Canadian Journal of Political Science</i> , 48(1) :125-146. Stein M. (2020). La désobéissance dans les contestations environnementales: entre impératifs de non-violence et de visibilité. In B. Fleury et J. Walter, <i>Violences et radicalités militantes dans l'espace public</i> , pp. 33-50. Paris : Riveneuve. Jerolmack, C. and N. Berman (2016). Fracking Communities. <i>Public Culture</i> 28(2). Barbier, R et C. Larue (2011). Démocratie environnementale et territoires: un bilan d'étape. <i>Participations</i> , 67(1): 67-104. Patsias, C. (2020). Broadening democracy against environmental justice: The example of Montreal borough councils. <i>Environment and Planning C: Politics and Space</i> . https://doi.org/10.1177/2399654420957663

			Moodle : conférence de Loïc Blondiaux au colloque du CRISES (avril 2021), la vidéo sera disponible sur le site du CRISES au mois de mai
--	--	--	---

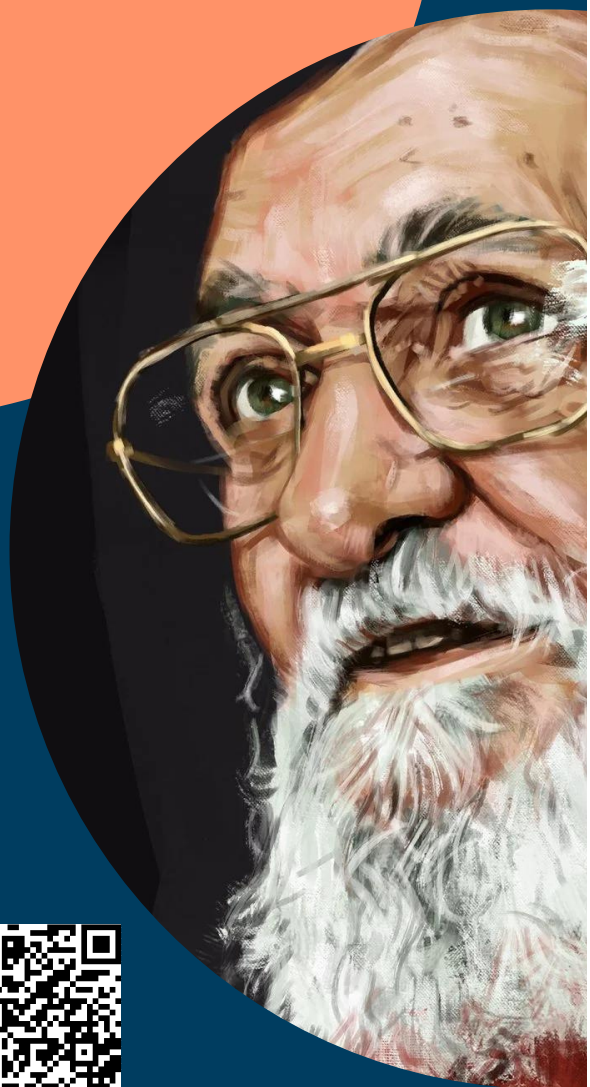
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

Local A-3645

LUNDI AU JEUDI:
AU LOCAL DE 11H À 16H
SUR ZOOM DE 11H À 12H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131



RÈGLEMENT

18

Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commise par un étudiant, un étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.